



## Comité de vigilance

Lieu d'enfouissement technique de L'Ascension-de-Notre-Seigneur  
Procès-verbal de la rencontre tenue le 14 mai 2021 à 10 h par vidéoconférence

### Présences :

**M. Paul Maltais**, représentant des citoyens de L'Ascension-de-Notre-Seigneur

**M. Réal Côté**, maire d'Hébertville-Station, représentant de la MRC où est situé le lieu d'enfouissement technique (LET)

**M. Michel Harvey**, représentant de la municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur

**M. Tommy Tremblay**, membre du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement et du développement durable, représentant d'un organisme régional voué à la protection de l'environnement

**M. Guy Ouellet**, directeur général de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, représentant de l'exploitant/propriétaire

### Personnes-ressources :

**Mme Lisa Gauthier**, coordonnatrice en environnement de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

**M. Carl Savard**, directeur des lieux d'enfouissement de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

**Mme Mélanie Simard**, directrice des communications, programmes et services de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

### Absence :

**M. André Paradis**, président du conseil d'administration de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, représentant de l'exploitant/propriétaire

**M. Claude Duchesne**, représentant de l'Association des riverains 2000

**M. Gérald Tremblay**, représentant des citoyens qui habitent le voisinage du LET

### 1. Mot de bienvenue

M. Guy Ouellet souhaite la bienvenue aux membres du comité. Il invite M. Tommy Tremblay à se présenter puisqu'il s'agit de sa première rencontre. Il est mentionné que monsieur Gérald Tremblay ne siègera plus au comité puisqu'il est déménagé dans une autre municipalité.

### 2. Lecture de l'ordre du jour

M. Ouellet fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 17 juin 2020
4. Présentation du rapport annuel 2020
5. Travaux 2020
6. Travaux 2021
7. Varia
8. Levée de l'assemblée

M. Harvey propose l'adoption de l'ordre du jour. M. Côté seconde.

### **3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 17 juin 2020**

Comme les membres du comité ont pris soin de faire la lecture du procès-verbal avant la rencontre, il n'est pas jugé nécessaire d'en faire la lecture en comité.

M. Côté propose l'adoption du procès-verbal et M. Maltais seconde.

### **4. Présentation du rapport annuel 2020**

M. Carl Savard présente le rapport annuel 2020.

#### **Matières résiduelles et matériaux de recouvrement**

Aucune matière résiduelle n'a été admise au site d'enfouissement depuis sa fermeture définitive en 2014.

#### **Suivi environnemental**

Le REIMR oblige, via l'article 52, la rédaction et la présentation d'un rapport annuel, même si le site ne reçoit plus de matières résiduelles. Des suivis post-fermeture sont à effectuer pendant plusieurs années, notamment en raison des biogaz qu'il faut continuer à détruire et le lixiviat qui continue d'être généré et qu'il faut traiter.

Le programme de suivi environnemental s'assure que la RMR est conforme quant aux exigences des certificats d'autorisation et les prescriptions du REIMR. Il concerne :

- Les eaux superficielles
- Les eaux de lixiviation
- Les eaux souterraines
- Les biogaz.

#### **Système de traitement**

Au LET de l'Ascension, on traite l'eau de façon saisonnière, généralement de mai à la fin octobre, si la température le permet. Le bassin d'accumulation a une capacité de 26 695 m<sup>3</sup>. Au total, un volume de 4 462 m<sup>3</sup> de lixiviat a été pompé à partir des cellules d'enfouissement. Également, 169m<sup>3</sup> de condensat de biogaz ont été pompés. Un volume de 15 301 m<sup>3</sup> d'eaux traitées a été envoyé vers l'émissaire de rejet.

Le tableau 4.2.3.1 faisant état du volume de lixiviat capté, accumulé et rejeté après traitement est présenté.

Tableau 4.2.3.1 — Volumes de lixiviat capté, accumulé et rejeté après traitement (m<sup>3</sup>)

	Captage primaire	Captage secondaire	Apport des précipitations sur bassin 2 et bassin 3	Condensat (CS-1, CS-2)	Total recueilli	Lixiviat traité à l'usine et envoyé à l'effluent	Variation du volume accumulé dans le bassin 2
Janvier	223	-	34	12	270	-	270
Février	251	-	10	8	269	-	269
Mars	243	-	153	18	414	-	414
Avril	464	12	155	46	678	-	678
Mai	807	12	232	20	1 071	608	463
Juin	307	-	446	-	753	3 129	(2 376)
Juillet	494	67	565	-	1 126	2 776	(1 650)
Août	347	96	565	-	1 008	4 469	(3 461)
Septembre	324	96	550	-	970	1 988	(1 018)
Octobre	247	81	565	-	893	2 331	(1 437)
Novembre	129	7	364	21	521	-	521
Décembre	150	104	311	44	609	-	609
<b>TOTAL 2020</b>	<b>3 987</b>	<b>475</b>	<b>3 952</b>	<b>169</b>	<b>8 583</b>	<b>15 301</b>	<b>(6 718)</b>

### Normes de rejet effluent : moyennes hebdomadaires et mensuelles

Tous les résultats d'analyses de l'article 53 du REIMR sont conformes en 2020. L'échantillon du 23 septembre 2020 pour les coliformes fécaux n'est pas disponible dû à une erreur de laboratoire. Tous les autres paramètres de l'échantillon ont été respectés. Un tableau présentant les résultats pour les coliformes fécaux, les MES, la DBO<sub>5</sub>, l'azote ammoniacal, les composés phénoliques et le zinc est présenté.

### Normes de rejet effluent : hebdomadaire

Période de traitement - 26 mai au 22 octobre 2020

Mois	Date	pH	Coli_Fécaux	MES	DBO <sub>5</sub>	NH <sub>3</sub> -N	Comp. Phénol	Zinc
		Unité pH	UFC / 100mL	mg/L	mg/L	mg/L	mg/L	mg/L
<b>Normes ►</b>		<b>6 à 9,5</b>	<b>---</b>	<b>90</b>	<b>150</b>	<b>25</b>	<b>0,085</b>	<b>0,17</b>
	2020-05-26	7,85	< 10	8	5,2	2,9	< 0,002	0,013
Juin	2020-06-02	7,82	<10	6	5,1	1,3	<0,002	0,01
	2020-06-09	7,78	<10	<2	<4	0,096	<0,002	0,0094
	2020-06-16	7,97	< 10	5	4,4	0,67	< 0,002	0,011
	2020-06-25	7,47	< 10	2	5,8	1,7	< 0,002	< 0,007
Juillet	2020-07-02	7,47	< 10	4	5,2	1,2	< 0,002	0,0071
	2020-07-07	7,84	< 10	11	8	0,19	< 0,002	< 0,007
	2020-07-14	7,81	< 10	13	26	0,15	< 0,002	< 0,007
	2020-07-21	7,57	< 10	3	4	0,078	< 0,002	< 0,007
	2020-07-28	8	< 10	2	< 5,3	0,071	< 0,002	< 0,007

Mois	Date	pH	Coli_Fécaux	MES	DBO <sub>5</sub>	NH <sub>3</sub> -N	Comp. Phénol	Zinc	Commentaires
		Unité pH	UFC / 100mL	mg/L	mg/L	mg/L	mg/L	mg/L	
<b>Normes ►</b>		<b>6 à 9,5</b>	<b>---</b>	<b>90</b>	<b>150</b>	<b>25</b>	<b>0,085</b>	<b>0,17</b>	
Août	2020-08-04	7,78	10	2	< 4	0,083	< 0,002	< 0,007	
	2020-08-11	7,74	10	2	< 4	0,088	< 0,002	< 0,007	
	2020-08-18	7,27	18	5	< 4	0,13	< 0,002	< 0,007	
	2020-08-25	7,92	81	3	< 5,3	0,071	< 0,002	< 0,007	
Septembre	2020-09-01	7,88	270	2	< 4	0,061	< 0,002	< 0,007	
	2020-09-08	7,86	36	2	< 4	0,061	< 0,002	0,0082	
	2020-09-15	7,94	< 10	4	< 5,3	0,083	0,0023	< 0,007	
	2020-09-23	7,94	*	3	< 5,3	0,085	< 0,002	< 0,002	Prob labo. Les dilutions ne concordent pas
	2020-09-29	8,07	< 10	6	< 4	0,066	< 0,002	< 0,007	
Octobre	2020-10-06	8	18	14	< 4	0,063	< 0,002	< 0,007	
	2020-10-13	8,1	< 10	11	< 5,3	0,06	< 0,002	< 0,007	
	2020-10-22	8,02	< 10	7	< 5,3	0,071	< 0,002	< 0,007	

## Normes de rejet effluent : moyennes mensuelles

Les résultats d'analyses de l'article 53 du REIMR tous conformes en 2020.

Mois	Coliformes fécaux	MES	DBO <sub>5</sub>	NH <sub>3</sub> -N	Coop. Phénol	Zinc	Commentaires
	UFC / 100 ml	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	
<b>Exigences ►</b>	<b>1000</b>	<b>35</b>	<b>65</b>	<b>10</b>	<b>0,03</b>	<b>0,07</b>	
Janvier							Pas de traitement
Février							Pas de traitement
Mars							Pas de traitement
Avril							Pas de traitement
Mai	10	8	5,2	2,9	0	0,013	
Juin	10	3,25	3,825	0,9415	0	0,0076	
Juillet	10	6,6	8,64	0,3378	0	0,00142	
Août	19.54	3	0	0,088	0	0	
Septembre	31.40	3,4	0	0,0632	0,00046	0,00164	
Octobre	12,16	10,67	0	0,0647	0	0	
Novembre							Pas de traitement
Décembre							Pas de traitement

### **Suivi des eaux superficielles**

Les eaux superficielles des points de contrôle ESU-1 à ESU-4 n'ont pu être échantillonnées en 2020, car le sol est composé de sable et il n'y a pas d'eau qui s'y accumule. Les eaux de surface de la phase 2 respectent les normes de l'article 53 du REIMR. Sinon les eaux sont gardées à l'intérieur de la phase 2 jusqu'au retour de valeurs conformes.

### **Suivi des biogaz**

La firme WSP a procédé à la mesure des émissions de méthane à la surface du LET le 1<sup>er</sup> juillet. La concentration de méthane à la surface était inférieure à la valeur limite de 500 ppmv. La plus haute valeur mesurée était de 162 ppmv au centre de la cellule d'enfouissement.

La torchère est en fonction depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019. Certaines améliorations seront nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'équipement. Des essais de conformité ont été réalisés en 2020 et ont permis de valider la conformité aux normes réglementaires.

Le système avait été conçu pour soutirer du gaz pour l'acheminer via une ligne à la compagnie Arbec. La ligne avait une longueur d'environ 5 km. Présentement, les gaz sont simplement soutirés du LET pour être brûlés. Les équipements sont donc surdimensionnés pour les besoins actuels. Des travaux seront réalisés en 2021 afin d'optimiser la torchère, notamment pour diminuer l'ampleur, l'influence et le pouvoir de certains équipements afin d'effectuer un soutirage qui est beaucoup plus équilibré.

**Discussion :** M. Tremblay demande si la réduction de la dimension des infrastructures pour les biogaz empêchera d'éventuels projets de valorisation des biogaz, comme ça l'a été le cas avec Arbec. Mme Gauthier explique que l'entreprise Arbec a pris la décision d'utiliser une chaudière à biomasse plutôt que le biogaz pour sécher leur bois de sciage. La valorisation des biogaz au LET de l'Ascension est difficile pour les raisons suivantes:

- Il n'y a pas de ligne de distribution de gaz à proximité.
- Il y a peu d'acheteurs potentiels. Pour valoriser les biogaz, il faudrait les liquéfier afin de les transporter chez d'éventuels acheteurs/utilisateurs. Le projet a été évalué, mais il s'agit d'investissements importants pour un faible potentiel de valorisation (site avec peu de tonnage et qui est fermé depuis maintenant 7 ans).

Les changements apportés aux équipements n'auront aucun impact sur la quantité ni sur la qualité des biogaz donc ils n'empêcheraient aucun projet de valorisation s'il s'en présentait un.

Les biogaz du LES sont éligibles aux crédits compensatoires pour le marché du carbone. La Régie est en train d'explorer cette avenue.

## **Eaux souterraines**

Un suivi régulier est effectué à raison de trois fois par année pour 8 puits d'observation en vertu du REIMR et de l'autorisation de 2008. À la suite de l'autorisation du ministère, neuf piézomètres ont été ajoutés pour valider l'efficacité du système de drainage de la phase 2 pour un suivi jusqu'en 2026. Comme par les années passées, nous avons observé des dépassements plus ponctuels en fer et en manganèse dans certains piézomètres en périphérie des bassins de traitement du LET et du LES. Il s'agit de minéraux présents naturellement dans les eaux souterraines.

### **Travaux 2020**

Mme Lisa Gauthier présente les travaux réalisés en 2020.

Le site étant fermé, aucun travail majeur n'a été réalisé. Des travaux ont été effectués afin de faciliter la gestion des eaux de pluie qui s'accumulent dans la phase 2. Pour ce faire, un regard de contrôle de niveau de l'eau, une conduite par forage dirigé et un champ de dispersion ont été installés. Des piézomètres de suivis ont été ajoutés et un programme de suivi avec le ministère a été mis en place pour s'assurer qu'on demeure sous les normes et les valeurs applicables. Un suivi sera effectué pendant cinq ans.

Le bassin temporaire d'entreposage du lixiviat sur le site du LET a été réhabilité. Il s'agissait d'un bassin avec des membranes étanches.

### **Travaux 2021**

Mme Gauthier poursuit avec les travaux prévus pour 2021. Elle explique que des correctifs doivent être apportés dans la conduite de biogaz.

Lors de la captation des biogaz, ceux-ci génèrent des condensats lorsqu'ils circulent dans les conduites qui doivent être captés et acheminés vers un réservoir pour être ensuite pompés vers l'usine de traitement. Il y a de l'infiltration d'eau dans les conduites, ce qui oblige à vider régulièrement le réservoir. Des correctifs doivent être apportés. Par contre, la profondeur à laquelle les conduites se trouvent rend l'opération plus complexe. Il est prévu que les travaux se réalisent au cours de l'été.

**Discussions :** M. Tremblay demande si, considérant que le traitement s'effectue surtout en période estivale, avec les redoux en plus du court hiver qu'on a connu, est-ce que ça va changer le rythme du traitement qui est effectué? Mme Gauthier explique qu'il n'y a pas d'intérêt à traiter pendant l'hiver puisqu'il y a de très petits débits. Pour être en mesure de traiter l'hiver, il faudrait chauffer le lixiviat afin de retirer l'azote ammoniacal qui nécessite une température au-dessus de 15 degrés Celsius. Cela entraîne des coûts supplémentaires.

M. Savard précise qu'en moyenne 4 600 m<sup>3</sup> de lixiviats sont soutirés annuellement, ce qui inclut les condensats. En ce qui concerne les précipitations, il y a 4 000 m<sup>3</sup>, ce qui démontre que peu de lixiviat est soutiré. Il est donc très facile de traiter cette quantité pendant l'été.

## **5. Varia**

Aucun sujet n'a été émis.

## **6. Levée de la rencontre**

La séance est levée à 10 h 39.